

FINANCEMENT

Le financement du projet, assuré à hauteur de 6M d'euros par l'Agence Française de Développement (AFD), entre dans le cadre de second contrat de désendettement et de développement (C2D) signé le 10 décembre 2014 entre la République du Congo et la République française.

Le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) contribue au financement de la composante biodiversité du projet pour un montant de 1,5 millions d'euros, en collaboration avec l'ONG Wildlife Conservation Society (WCS).

Le projet, mis en œuvre par le Ministère de l'Economie Forestière de la République du Congo, bénéficie de la contribution en nature de l'Etat congolais (209.400 Euros), des sociétés forestières CIB (61.200 Euros) et IFO (52.200 Euros) et du concours de WCS.

Le Projet Paysage Forestier Nord Congo se déroulera sur une durée de 4 ans, de septembre 2020 à août 2024.



INTERVENANTS & GOUVERNANCE

Le projet vise à protéger la biodiversité des forêts du Nord Congo et à améliorer les conditions de vie des communautés locales et des populations autochtones riveraines des concessions forestières, par la création d'activités génératrices de revenus respectueuses de l'environnement et le renforcement de capacités des acteurs locaux (État, secteur privé, Organisations de la société civile).

Dans une approche paysage, des partenariats seront entrepris avec des structures nationales spécialisées (CNIAP, DFAP, ACFAP), des sociétés

forestières, des ONG de conservation, les projets PARSA et PFDE et les opérateurs économiques (miniers, agricoles) de la zone.

La gouvernance du PPFNC est assurée par un Comité de pilotage inclusif, composé de l'ensemble des parties prenantes à la gestion durable des ressources forestières du territoire. Il se réunit semestriellement et oriente les activités du projet, supervisées par une Unité de gestion de projet, sous tutelle du Ministère de l'Économie forestière, basée à Brazzaville et à Ouesso.

Le PPFNC est appuyé par le consortium d'assistance technique :



La composante 1 - biodiversité est mise en œuvre par WCS



Photos : © Shutterstock, TERE A, V. Istace, Interholco, S. Assaignons



L'APPROCHE PAYSAGE, POUR PROTEGER LA BIODIVERSITE ET GERER DURABLEMENT LES RESSOURCES NATURELLES, AU CŒUR DU DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE DU TERRITOIRE



CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET PAYSAGE FORESTIER NORD CONGO

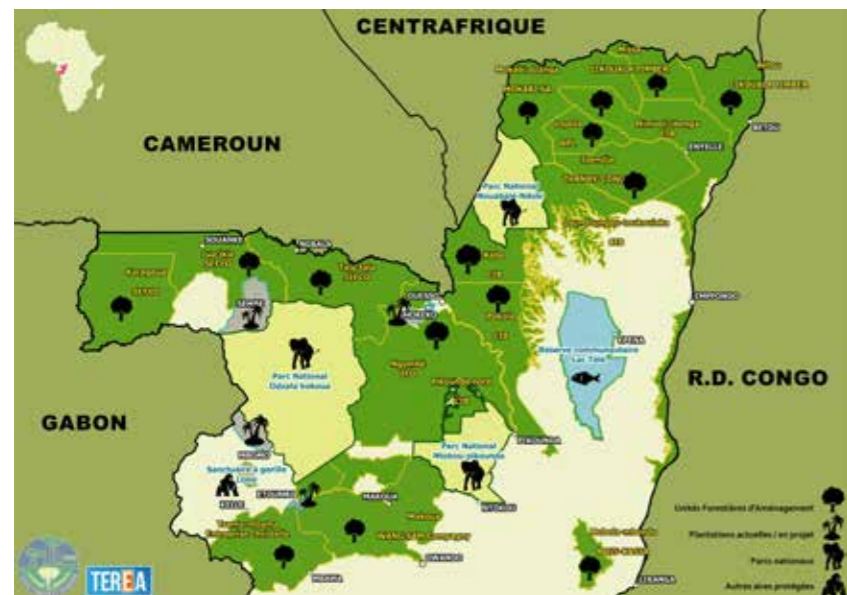
La République du Congo dispose d'une superficie forestière de 22 millions d'ha, soit 60 % du territoire national. Il s'agit du deuxième plus grand massif forestier d'Afrique pour lequel le pays a développé une stratégie de valorisation des ressources reposant sur un cadre juridique consolidé et un engagement politique fort. La politique forestière nationale a pour objectif d'assurer le développement économique, social et écologique du pays, sur la base d'une gestion durable des ressources ligneuses et fauniques.

Le secteur forestier congolais contribue à environ 6 % du PIB et à 36 % des recettes fiscales du pays. Il constitue un pilier de la diversification et de la croissance de l'économie congolaise. Le secteur forestier du Nord Congo est le plus grand massif de forêts tropicales naturelles certifié FSC® au monde

Le paysage forestier du Nord Congo a pu rester relativement intact jusqu'à la fin des années 1990. Il contient une biodiversité remarquable. Grâce à la création des infrastructures routières, la zone connaît actuellement un développement économique certain, malheureusement accompagné d'une pression anthropique croissante sur les ressources naturelles et notamment par le développement du braconnage.

Le PPFNC a donc été conçu et sera mis en œuvre pour accompagner le développement socio-économique et l'aménagement de ce territoire, de façon compatible avec la protection de la faune et la conservation de son exceptionnelle biodiversité.

La zone d'intervention couvre les Départements de la Likouala, de la Sangha et la partie nord de la Cuvette ouest, soit une superficie globale d'environ 9,5 millions ha.



L'objectif global du projet est d'apporter aux gestionnaires et usagers de ces espaces, des outils d'aide à la décision, en matière de conservation de la biodiversité, d'aménagement forestier durable et de valorisation des ressources naturelles selon une approche intégrée de l'aménagement du territoire.

Le projet inscrira ses interventions selon 4 composantes.

AXES D'INTERVENTION DU PROJET

COMPOSANTE I

AMÉLIORER LA GESTION DE LA BIODIVERSITÉ À L'ÉCHELLE DU MASSIF FORESTIER

1. Renforcement de l'efficacité de la lutte anti-braconnage
2. Soutien à la connectivité écologique entre les aires protégées par la mise en place de corridors écologiques
3. Intégration des bonnes pratiques et des mécanismes de conservation de la biodiversité au sein des activités extractives (foresterie, mine, agro-industrie)
4. Promotion du biomonitoring dans les aires protégées pour le suivi de la bonne gestion du site et de ses performances.

COMPOSANTE II

DÉVELOPPEMENT LOCAL RÉDUIRE LES PRESSIONS ANTHROPIQUES SUR LES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS

1. Développement de projets pilotes au sein des Séries de Développement Communautaires des Unités Forestières d'Aménagement, sur la base de diagnostics agraires et de l'identification des filières porteuses
2. Appui technique au renforcement des capacités des porteurs de projets pilotes
3. Accompagnement de la structuration des filières productrices de denrées alimentaires et créatrices de revenus pour les Communautés Locales et Populations autochtones
4. Soutien technique des opérateurs forestiers certifiés dans la mise en place de projets dans le respect de leurs obligations de développement local

COMPOSANTE III

RENFORCER LA DYNAMIQUE DE GESTION DURABLE DES FORÊTS

1. Renforcement des capacités du Centre national d'inventaire et d'aménagement des ressources forestières et fauniques (CNIAF) dans la mise en œuvre de ses prérogatives de suivi et de contrôle des aménagements forestiers
2. Accompagnement des entreprises forestières engagées dans la gestion durable, par le biais de formations et l'élaboration d'outils techniques, de guides opérationnels et d'outils de suivi-contrôle pour améliorer la mise en œuvre des plans d'aménagement forestier
3. Amélioration des connaissances scientifiques sur les dynamiques des forêts naturelles après exploitation et sous l'effet des feux

COMPOSANTE IV

APPUYER UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DANS LE NORD CONGO

- Afin de répondre aux besoins socio-économiques du territoire et de sa population, tout en préservant les forêts et les services écosystémiques associés, une réflexion à l'échelle territoriale doit être menée dans la zone du Projet.
1. Appui au développement des plans d'action des séries de développement communautaire et des séries de conservation dans les concessions
 2. Mise en place et animation d'une plateforme de concertation multi-acteurs à l'échelle du territoire, pour un aménagement intégré du nord Congo. L'appui à l'observatoire de suivi territorial satellitaire.